



Jacqueline BIERER
Présidente
3 avenue de Clichy
75017 PARIS
06 71 65 76 88

ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE
DES PALMES ACADEMIQUES

SECTION DE PARIS IX^e - X^e - XI^e

Paris le 31 janvier 2023

Chers amis,

Jacqueline Bierer, Présidente, et les membres du Bureau, seraient heureux de vous rencontrer au cours de

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Mercredi 22 mars 2023 à 15h00
À la mairie du IX^e arrondissement, 6 rue Drouot Paris IX^e
(métro : Richelieu-Drouot)

- **Rapport moral**
- **Rapport d'activité**
- **Rapport financier**
- **Questions diverses**

Il est rappelé que seuls peuvent participer aux votes de l'AG les membres de la section à jour de leur cotisation 2022.



Palais Garnier © Google

L'Assemblée Générale sera suivie d'une conférence illustrée de

Monsieur Gilbert MAYER
« Ma vie pour la Danse »

Premier danseur du corps de ballet et professeur de danse à l'École de Danse et au Ballet de l'Opéra de Paris, membre du bureau de notre section.

Maître à danser de renommée internationale, il évoquera son riche parcours chorégraphique au service de la Danse et de l'Opéra de Paris depuis plus de soixante-dix ans.

Le verre de l'Amitié clôturera notre Assemblée Générale.

Bien cordialement,
Jacqueline Bierer

Le respect des mesures sanitaires officielles en vigueur le jour de la séance sera obligatoire.

X.....

BULLETIN RÉPONSE ET POUVOIR

(à renvoyer à M Jacques Brûlé, 39bis rue de la Grange aux Belles 75010 Paris - tél. 06 83 99 08 96)
Réponse souhaitée avant le mercredi 15 mars 2023

M, Mme, Mlle :

Tél : (fixe).....(portable).....

Adresse :

Adresse mail :@.....

Assistera à l'Assemblée Générale et la conférence du mercredi 22 mars 2023*

Ci-joint un chèque de **10€** X (nombre de personnes) soit :€. Chèque libellé à l'ordre de : **AMOPA IX^e - X^e - XI^e** – (CCP La Source 31 328 48 K)

N'assistera pas à l'Assemblée Générale du mercredi 22 mars 2023* et vous adresse son pouvoir pour être représenté par

Madame ou Monsieur

Date

Signature (*précédée de la mention « Bon pour pouvoir » si nécessaire*)

*Rayer la mention inutile